

La Voie à Suivre

Yitro

714

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France
Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • hevratpinto@aol.com

Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France
Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • hevratpinto@aol.com



18 Shevat 5772 - 11 Février 2012

Rabbi David Pinto Chlita

Voir la voix

« Or, tout le peuple vit (roïm) les voix, les feux, le son du chofar, la montagne fumante et le peuple à cette vue, trembla et se tint à distance. » (Chemot 20, 15)

« Tout le peuple vit les voix » : ce verset m'intrigue au plus haut point. Nous avons l'habitude d'entendre des voix et non de les voir ! Pourquoi la Torah se réfère-t-elle alors au sens de la vue plutôt qu'à celui de l'ouïe ? Nous pourrions à la rigueur lire différemment le verset : « Ils ont craint (vayirou) les voix », le verbe renvoyant à la notion de crainte (yira) et non à celle de vue (réiya). En effet ils ont pu craindre le son du chofar qui émanait puissamment de la montagne, car comme nous le savons, celui-ci annonce en général la guerre ou le jour du jugement. Mais le sens premier du texte reste incontournable et nous devons le comprendre. Abordons-le sous l'angle moral. Dans le traité Tamid (32, 1) il est écrit : « Qui est sage ? Celui qui voit ce qui va naître (de ses actes). » Le peuple d'Israël était donc comparable à un homme sage capable d'imaginer la suite des événements. Mais manifestement, le verbe « voir » n'est tout de même pas à sa place ici, car même si l'homme peut tenter d'évaluer les suites d'un événement, il ne pourra néanmoins jamais voir clairement ce qui se produira dans l'avenir. Il ne convient donc pas d'utiliser un tel langage. En réalité, ce verset veut dire que la sagesse d'un homme consiste à prévoir les conséquences de ses mitsvot : chaque mitsva est-elle accomplie parfaitement, c'est-à-dire uniquement pour D., ou au contraire comporterait-elle la trace d'un défaut, serait-elle entachée d'intentions impures ? Dans ce cas il s'agirait d'une « mitsva liée à une faute » et il aurait mieux valu qu'elle ne soit pas accomplie.

Plus une personne réfléchit profondément à ses actes, plus elle se trouve à même d'imaginer concrètement leurs conséquences. Ainsi, si nous réalisons une mitsva dans le seul but de répondre à la volonté de D. et de glorifier le nom divin dans le monde, nous bénéficierons d'une aide du Ciel particulière et rien de négatif ne découlera de nos gestes.

Nos Sages ont expliqué (Sota 13a) que le verset « Un esprit sage accueille des injonctions » (Michlei 10, 8) fait référence à notre maître Moché, qui s'occupait des ossements de Yossef alors que tout le peuple s'employait à récolter des richesses auprès des Egyptiens. Je me suis demandé pourquoi ce verset ne concernait que Moché alors qu'au même moment, le peuple d'Israël réalisait aussi une mitsva. En effet, D. avait promis à Avraham : « Et alors ils sortiront avec de grandes richesses » (Béréchit 15, 14), et si ses descendants n'avaient pas demandé ces richesses à leurs voisins, on leur aurait reproché de s'être soustrait à un ordre divin. S'il en est ainsi, pourquoi comptabilise-t-on une mitsva uniquement à Moché et affirme-t-on que le verset de Michlei ne concerne pas du tout le peuple d'Israël, qui s'affairait pourtant également à la mitsva de prendre des biens auprès des Egyptiens ?

Les bnei Israël avaient certes le devoir d'emporter des richesses d'Égypte, cependant, en le faisant, ils étaient davantage mus par le désir d'argent que par la volonté d'accomplir l'ordre divin. Puisque les bnei Israël n'ont pas agi dans l'intention de respecter l'injonction de D., le verset « Un esprit sage accueille des injonctions » ne leur est pas appliqué.

Quant à Moché, il illustre bien la phrase « Qui est sage ? Celui qui voit ce qui va suivre » : de par son éminence et sa puissance, il a su prendre en considération la conséquence future de la récupération de richesses et a préféré s'occuper des ossements de Yossef, puisque « quiconque est en train de réaliser une mitsva est exempt d'une autre mitsva. » Moché a probablement pris un quelconque objet d'Égypte afin d'accomplir l'ordre de D. De plus, il était considéré comme le fils de Batya, fille de Par'o, qui s'est jointe à eux dans le désert en emportant certainement des biens de la maison de son père. Ainsi, on peut considérer que Moché est également sorti du pays avec une grande richesse.

Puisque le peuple d'Israël n'a pas fait l'effort de réfléchir à ce qu'allait engendrer la collecte précipitée des richesses des Egyptiens et y a mêlé des intentions étrangères de désir de fortune, ces biens l'ont finalement mené à commettre une faute ! En effet, cet or a été présenté à Aharon pour réaliser le Veau d'Or.

On apprend d'ici que D. nous bénit matériellement non pas pour que nous gaspillions notre fortune, mais afin de nous éduquer à faire de la charité et à soutenir les indigents et les faibles. Cependant, nous inversons parfois l'ordre des choses et considérons notre argent comme l'objectif et non comme le moyen nécessaire pour atteindre le but. C'est cela même qui est appelé 'une mitsva associée à une transgression' et qui constitue une défaillance, un obstacle à notre capacité d'appréhender le futur.

Remarquons toutefois que suite à cela, le peuple d'Israël s'est purifié pendant cinquante jours au point de pouvoir déclarer, lors du don de la Torah, « Nous ferons » avant d'ajouter « Nous comprendrons ». Ils avaient donc atteint le niveau des anges qui acceptent de réaliser la mission de D. avant même de savoir en quoi elle consistera. En faisant précéder « Nous comprendrons » par « Nous ferons », le peuple d'Israël a su appréhender les conséquences : de son niveau semblable à celui des anges, il a pu prévoir la conséquence de l'acceptation de la Torah. Tel est le sens du verset « Tout le peuple vit les voix » : le fait de dire « Nous ferons puis nous comprendrons » a élevé les bnei Israël au rang des anges, et ils ont pu voir l'avenir et la conséquence bénie de l'acceptation du joug de la Torah et des mitsvot. C'est ainsi qu'on explique l'emploi du verbe « voir » dans le verset.

Paris

Lyon

Marseille

17:44

17:41

17:44

Allumage

18:54

18:48

18:48

Fin



Le respect d'autrui

« Moché alla au-devant de son beau-père... et ils s'informèrent mutuellement de leur bien-être. » (18, 7)

Rabbi 'Halbo a rapporté au nom de Rav Houna : si nous croisons un ami qui a l'habitude de nous saluer, nous le saluerons en premier lieu, comme il est dit : « Recherche la paix et poursuis-la. » Celui qui ne répond pas au salut de son prochain est appelé « voleur », car il est dit « Vous avez brûlé la vigne, volé le pauvre dans vos maisons » (Berakhot 6b). Le rapport à autrui du Gaon Rabbi Avraham Chapira, directeur de la yéchivat Merkaz HaRav puis Grand Rabbin d'Israël, était une recherche de l'état spirituel de son interlocuteur : était-il en bonne santé spirituelle ou souffrait-il et nécessitait-il un remède ? Son approche éducative était fondée sur un principe : la crainte de D. devait être accompagnée de joie, de visages rayonnants et d'amour des autres.

Chaque matin, à son arrivée dans les bureaux de la Rabbanout de « Heikhal Chelomo », il commençait par prendre des nouvelles du gardien, échangeant avec lui quelques mots révélant son intérêt pour ce dernier, afin de donner de l'importance à tout un chacun.

Un jour, il a pris un taxi avec l'un de ses petits-fils.

Le chauffeur n'a apparemment pas remarqué la personnalité importante qu'il conduisait, et pour parer à son ennui, a allumé la radio. La fréquence était réglée sur une onde qui diffusait de la musique tapageuse et discordante. Le petit-fils s'est adressé poliment au conducteur et lui a délicatement demandé de baisser le son. Le Roch yéchiva n'a pas du tout apprécié la requête de son petit-fils et lui a fait remarquer, avec mécontentement : « Que veux-tu de lui ? C'est son lieu de travail, laisse-le écouter ce qui lui plaît... ! »

C'est ce principe-là que le Roch yéchiva a transmis à ses disciples durant de longues années : il faut toujours prendre en considération les besoins d'autrui. Il ne s'octroyait pas le droit de demander un quelconque avantage qui empièterait sur le profit de son prochain.

Le Rav 'Haïm Steiner chelita, enseignant à la yechiva, a raconté :

« Le fait suivant montre à quel point le Roch yéchiva accordait de l'importance à son prochain et valorisait chacun devant ses amis. A la yéchiva, les fiancés avaient l'habitude de venir recevoir une bénédiction de la part de leur Rav le jour même de leur mariage.

Un jour, un futur marié s'est rendu avec un ami chez le Roch yéchiva qui, comme à son habitude, les a reçus chaleureusement et a couvert le 'hatan de bénédictions. L'ami qui tenait l'appareil photo dans sa main a tenté de l'orienter dans la bonne direction mais l'engin était sophistiqué et il ne savait pas bien s'en servir. Il a donc pris un peu de temps pour enclencher la photo et n'a pas réussi à 'saisir' le moment précis où le Roch yéchiva bénissait son élève.

Puis après la bénédiction, le marié s'est levé sans avoir été photographié avec son maître et l'ami était quelque peu déçu. Remarquant immédiatement cette frustration, le Roch yéchiva

a immédiatement demandé au marié de s'asseoir à nouveau près de lui et a ainsi attendu que le photographe mène à bien sa mission. Tout cela dans quel but ? Celui d'éviter de causer du chagrin au 'hatan qui n'aurait pas eu de photographie de sa rencontre avec le Roch yéchiva la veille de son mariage.

Qu'il te soit cher comme le tien !

Nos Sages nous ont enjoint dans le traité Avot : « Que le respect de ton prochain te soit cher comme le tien », mais le Roch yéchiva offrait un exemple concret du « respect d'autrui » dans son sens simple et authentique.

Dans son ouvrage « Roch Devarékha », l'auteur Rabbi Yitz'hak Dadoun cite un passage d'une discussion qu'il avait eue avec Reb 'Haïm Poutach, chauffeur du Roch yéchiva lorsque celui-ci avait été grand Rabbin du pays : « En qualité de chauffeur, je l'ai conduit à des centaines d'événements différents. En général les hôtes lui réservaient un accueil réellement royal et moi, en homme simple, je restais de côté et observais. Comment pourrais-je me joindre à de tels rassemblements et réceptions de grands de la Torah, de juges du tribunal rabbinique ou de proches du Roch yéchiva, qui l'avaient convié pour honorer une 'houpa ou autre cérémonie ? C'est pourquoi j'attendais le Rav dans la voiture.

Mais ce dernier ne m'a jamais autorisé à agir ainsi : dès qu'il arrivait à destination, après quelques formules de politesse et de remerciement, il se retournait et demandait aux organisateurs de l'événement ou aux principaux intéressés : « Où est 'Haïm ? »

« 'Haïm ? lui répondait-on avec étonnement, qui est 'Haïm ? »

« Mon chauffeur, répondait le Roch yéchiva, il est resté à l'extérieur. Je ne peux pas m'installer ici si lui reste dehors. Il faut l'appeler, il travaille dur. »

Ainsi, à chaque fois sans exception, quelqu'un, parfois l'hôte lui-même, venait me chercher, et sur la demande du Rav, on s'inquiétait de me donner à boire et à manger.

Le Roch yéchiva ne goûtait à rien lors de ces cérémonies mais il refusait de s'asseoir tant qu'il ne m'avait pas vu installé aussi à l'intérieur. C'est ainsi que j'ai pu constater quelle importance il accordait à l'honneur d'autrui. »

Garde ta langue

Il faut être prudent

Il faut faire attention à ne pas louer Reouven devant Chim'on son associé (ou une femme devant son mari ou un mari devant sa femme) en racontant qu'il nous a accordé un bon prêt, ou nous a donné de la tzedaka ou a payé un employé comme il se doit etc. En effet, cela pourrait contrarier Chim'on qui se fâcherait contre Reouven son associé et pourrait même occasionner un dommage ou une dispute s'il pense que son associé a gaspillé son argent par sa générosité.

(« 'Hafets 'Haïm »)

Le respect des sages de la Torah

« Quiconque touchera la montagne mourra certainement » (19, 12)

Le livre « 'Hafets 'Haïm sur la Torah » met en lumière le sujet suivant : si une montagne qui n'a ni intelligence ni sentiments est tout de même sanctifiée du fait que la Torah est donnée sur elle, au point que tout Israël a été mis en garde contre le fait de ne pas en toucher même la lisière, à plus forte raison celui qui porte atteinte à l'honneur d'un talmid 'hakham, qui a étudié la Torah elle-même, et qui, lui, a une intelligence et ressent l'insulte, c'est comme s'il le blessait au plus profond de lui-même.

Quand le gaon Rabbi Arié Leibush Lipschitz zatsal, auteur de « Ari DeBei Ilai », était Rav de Vishnitsa, les habitants ont espéré qu'il ne se mêlerait pas des affaires de la « 'Hevra Kadicha », et chaque année à 'Hol HaMoed Soukot on avait l'habitude de choisir le gabaï de la 'Hevra Kadicha.

Or il arriva une histoire terrible, comme le raconte le livre « Deou Doroteikhem ». Un jour, le Rav a voulu intervenir dans le choix du gabaï. A cette époque-là, les dirigeants de la communauté étaient ses opposants, et ce fut pour eux l'occasion de se venger. Ils vinrent trouver le Rav et lui annoncèrent fermement qu'il devait quitter la ville de Vishnitsa immédiatement, pendant même 'Hol HaMoed et au milieu de la nuit. Rabbi Arié Leibush essaya de retarder le coup terrible qui s'était abattu sur lui de façon foudroyante, et leur demanda de pouvoir rester tout au moins jusqu'à après Soukot, mais le dirigeant de la communauté hocha la tête en signe de dénégation et de refus absolu.

Rabbi Arié le prit mal, et sur le champ il lui souhaila de rester dans cette situation. Et c'est effectivement ce qui se arriva : pendant tout le restant de ses jours, cet homme hocha la tête continuellement. Les dignitaires de la communauté, qui eux aussi avaient eu part à l'humiliation du Rav, ne s'en sortirent pas indemnes et furent punis de façon surnaturelle.

Peu de temps après le départ de Rav Arié Leibush, un feu éclata dans l'une des maisons et s'étendit rapidement, consumant entièrement les deux tiers des maisons de la ville. Des milliers de personnes restèrent sans toit, et tout le monde comprit que cette catastrophe était arrivée parce qu'ils n'avaient pas respecté les braises ardentes du gaon auteur de « Ari DeBei Ilai ». Les non-juifs aussi crurent qu'ils avaient été maudits pour avoir fait du mal à ce tsaddik, que Hachem avait vengé.

Le cocher qui avait emmené le gaon à minuit pour sortir de Vishnitsa raconta que lorsqu'ils étaient sortis de la ville, il s'était mis debout dans la voiture en se tournant vers la ville, et avait étendu les mains vers le ciel en priant...

C'est ainsi que le gaon Rabbi Arié Leibush Lipschitz était passé en une nuit de Vishnitsa à Breiguil, où il s'installa pour étudier et servir D. en sainteté et en pureté, sans plus se mêler des affaires communautaires. Il s'est appliqué à lui-même l'adage bien connu : « J'ai d'abord voulu améliorer le monde entier et j'ai vu que je n'y arrivais pas, alors j'ai voulu améliorer le pays, et comme je ne suis pas non plus arrivé à cela, j'ai voulu améliorer tout au moins ma ville, et je vois que même cela je n'y suis pas non plus arrivé, alors je vais maintenant m'efforcer de m'améliorer moi-même. »

Le Créateur veille sur l'honneur des sages

Un vieillard indigent arriva un jour chez le gaon Rabbi Moché Sofer zatsal, auteur de « 'Hatam Sofer », et fut invité à rentrer dans la chambre du tsaddik. Il s'enferma longtemps avec lui, à l'étonnement des proches du 'Hatam Sofer, qui savaient combien chaque minute lui était précieuse. A la fin, il lui écrivit une lettre de recommandation

qui lui servirait dans sa pauvreté, et lui donna une bonne somme. Le 'Hatam Sofer se leva pour le raccompagner dehors, et tout le monde était stupéfait de ce grand honneur qui lui était accordé.

Quand le 'Hatam Sofer rentra dans la maison, il leur raconta ce que cela signifiait : « Quand mon maître le gaon Rabbi Nathan Adler zatsal était Rav de Frankfort, il a eu de nombreux opposants qui le persécutaient et lui empoisonnaient la vie. En fin de compte, il a été obligé de quitter la ville à cause d'eux.

J'ai posé à mon maître la question suivante : les Sages ont dit (Berakhot 19b) que Hachem défend l'honneur des sages, et il est également dit dans le Midrach (Tan'houma Toldot) que le Créateur veille sur l'honneur du tsaddik plus que sur le sien propre. S'il en est ainsi, comment est-il possible que les gens qui se disputent avec vous et vous ont persécuté vivent en paix et ne soient pas punis ?

Il m'a répondu : Ne t'inquiète pas, mon fils, tu verras encore que tous iront frapper à ta porte en tant que miséreux pour venir demander une aumône... et cela s'est passé exactement comme il l'avait dit, ils sont tous venus un par un me raconter leurs malheurs, qui font dresser les cheveux sur la tête. Tous, à l'exception d'un seul...

J'étais surpris et ennuyé que les paroles de mon Rav ne se soient pas accomplies dans leur totalité. Et voilà qu'aujourd'hui, celui-là aussi est arrivé ! Je l'ai fait entrer dans ma chambre et j'ai entendu son histoire : il s'avère que son destin est le plus amer de tous. J'ai été témoin de l'importance de la mise en garde des Sages d'avoir à se méfier des « braises des sages », dont la morsure est celle d'un serpent et la piqure celle d'un scorpion ; celui qui s'attaque à eux ne s'en sortira pas indemne. »

A la lumière de la Paracha

« **Batya** » est composé des mêmes lettres que « **Téva (mot)** »

Nos Sages ont affirmé (Chabbat 88a) que chaque parole prononcée par D. était divisée en soixante-dix langues. Rabbi Yichmaël compare cela à un marteau qui brise une pierre. Tout comme ce marteau, unique, 'produit' plusieurs nouvelles pierres, de même chaque parole émanant de la bouche de D. se démultipliait en soixante-dix langues. Pour quelle raison Hachem a-t-Il décidé de partager Sa voix en tant de langues ? Afin que toutes les nations puissent entendre Sa parole, aurait-on pu supposer. Mais Il leur avait déjà proposé la Torah sans succès, comme l'affirment nos maîtres ('Avoda Zara 2b). S'il en est ainsi, pourquoi devaient-ils être témoins du don de la Torah, et pour quelle raison Hachem a-t-Il dû faire taire le monde entier pour cela (Chemot Rabba 29, 9) ?

D. a agi ainsi uniquement pour montrer aux nations ce qu'elles auraient pu recevoir, et ce qu'elles ont perdu. De plus, Hachem a fait savoir que le monde entier dépend uniquement de l'étude de la Torah des bnei Israël et de leur accomplissement des mitsvot. Tout comme le monde entier s'est tu lorsque la Torah a été donnée et que la nature s'est soumise à cet événement, le peuple d'Israël assujettit la nature à la Torah au moment où il l'étudie. Comme l'ont expliqué nos maîtres (Talmud Yérouchalmi Nedarim 6, 8) sur le verset « Je crie vers le D. suprême, vers le Tout-Puissant qui prendra ma cause en main » (Téhilim 57, 3) : « Même si une petite fille âgée de trois ans et un jour a perdu sa virginité et que le Beit Din le décide, elle la retrouvera. »

C'est pourquoi, lorsque les nations du monde se sont rassemblées chez Bil'am l'impie, elles lui ont dit : « Peut-être qu'un déluge s'abat sur le monde ! » (Zeva'him 116a). Ils ne comprenaient pas à quoi correspondaient le tumulte et la transformation de la nature dont ils étaient témoins. Ils ont alors supposé qu'un déluge arrivait, car lors du déluge la nature s'était métamorphosée et les prédictions astrologiques n'avaient servi à rien (Yérouchalmi Pessa'him 1, 1). Ils ne savaient pas que les bnei Israël étaient en train d'accepter la Torah et que la nature était soumise à cette dernière.

« **Loué soit Hachem, Qui vous a sauvés de la main des Egyptiens et de celle de Par'o, qui a sauvé ce peuple** » (18,10)

Pourquoi avoir répété deux fois le verbe « sauver » ?

Dans les Responsa « Halakhot Ketanot » (2, 61), le Gaon Rabbi Moché 'Haguiz explique qu'il y a eu deux protections différentes : d'une part Moché et Aharon ont échappé aux agressions des Egyptiens et de Par'o lorsqu'ils se sont rendus chez lui dans le cadre de leur mission. En deuxième lieu, le peuple a été soustrait à la main des Egyptiens qui le maintenaient sous leur coupe.

Or, au sujet de Moché et Aharon il est dit « Qui vous a sauvés de la main des Egyptiens et de celle de Par'o », alors que pour le peuple il est dit uniquement « de la main des Egyptiens » !

En réalité, Moché et Aharon ont bénéficié d'une protection toute particulière lorsqu'ils se sont rendus chez Par'o, envoyés par Hachem. Ceci n'était pas le cas du peuple, qui n'a été concerné que par la délivrance générale : « de la main des Egyptiens. »

« **Le jour même, ils arrivèrent au désert du Sinaï.** » (19,1)

Pour quelle raison le texte ne mentionne-t-il pas explicitement le jour du don de la Torah ? Le « Keli Yakar » écrit : « D. n'a pas voulu limiter le don de la Torah à une date connue, car nous devons vivre chaque jour de l'année comme ayant reçu la Torah ce jour-là. »

Nos Sages comparent la Torah au sein de la mère : à chaque fois que le bébé tète, il y découvre un nouveau goût. De même, quiconque étudie la Torah y trouve chaque jour une nouvelle saveur. C'est pourquoi nous devons avoir le sentiment renouvelé chaque jour de recevoir la Torah du Sinaï, et il n'y a donc pas lieu de limiter le don à une date déterminée.

« **Ils jugeront le peuple en permanence** » (18,22)

Le livre « Toldot Yitz'hak » pose la question suivante : Moché n'avait-il pas imaginé l'idée qu'Yitro est venu lui donner ? Il répond : certaines choses ne peuvent être dites par les juges eux-mêmes et ne sont acceptables que si elles viennent de la part d'un tiers. Si Moché avait été à l'origine de cette proposition, il aurait donné l'impression de reporter le fardeau sur les autres. On aurait même pu l'interpréter comme de l'orgueil : vouloir faire juger les cas faciles par les autres et garder les situations difficiles pour lui-même.

De plus, en acceptant cette nouvelle organisation, les bnei Israël auraient aussi donné l'impression de vouloir enlever à Moché l'honneur d'être leur juge et de préférer un juge de leur propre tribu. C'est pourquoi cette proposition a émané d'une personne étrangère sur laquelle ne pesait aucun soupçon.

« **Mais, de ton côté, vois entre tout le peuple des hommes éminents** » (18,21)

Rabbi Chim'on a commenté : il n'est pas dit « choisis » mais « vois », selon l'intuition. A travers quoi ?

A travers le profil de la personne, les six caractères auxquels ce texte fait allusion.

Le premier : « vois », à travers les cheveux.

Le deuxième : « entre tout le peuple », par le front.

Le troisième : « des hommes éminents », par le visage.

Le quatrième : « craignant D. », par les yeux.

Le cinquième : « hommes de vérité », par les lèvres.

Le sixième : « ennemis du lucre », à travers les lignes des mains.

Voici les signes qui permettent aux hommes sages de mieux connaître les autres personnes. Mais Moché n'en a pas éprouvé le besoin, car il est dit : « Moché a choisi des hommes éminents » : l'esprit prophétique a reposé sur lui et l'a guidé.

En effet, il est dit « Lorsqu'ils ont une affaire, elle vient vers moi » et non « ils viennent vers moi ». L'emploi du singulier ici se réfère à l'esprit prophétique qui reposait sur lui et l'informait.

(Yitro 78a)

Les Hommes de Foi Histoires des justes de la famille Pinto

Uniquement le bien et la générosité

Rabbi 'Haïm Pinto, que son mérite nous protège, se préoccupait beaucoup des pauvres et des nécessiteux de la ville. Il avait un emploi du temps régulier tous les jours. Tous les matins, après la prière, il allait prier au vieux cimetière sur la tombe de son grand-père, le tsaddik et kabbaliste Rabbi 'Haïm le grand, que son mérite nous protège, dont il évoquait toujours le nom quand il bénissait les gens. Il disait à ceux qui venaient demander une bénédiction : « Que le mérite de mon saint père et de mon grand-père vous protège. »

Ensuite il sortait vers le nouveau cimetière, où il priait sur la tombe de son père, le saint tsaddik Rabbi Yéhouda (Hadan) zatsal, et de là il revenait vers la ville et se dirigeait vers les boutiques dans le but d'acheter des provisions pour les besoins des pauvres de la ville.

L'étape suivante était la porte de la ville. Là, il se tenait pendant plusieurs heures à attendre les passants, ou ceux qui arrivaient d'en dehors de la ville, pour leur faire accomplir la mitsva de tzedaka. Rabbi 'Haïm leur demandait de donner de l'argent pour les pauvres de la ville, ce qui leur permettrait d'accomplir la mitsva de donner en secret : ceux qui donnent ne savent pas à qui va aller leur argent, et les pauvres n'ont pas honte de prendre l'aide que leur donne le tsaddik, qui agit en tant que chalia'h mitsva.

Les juifs qui passaient par là savaient que Rabbi 'Haïm Pinto avait la capacité extraordinaire de dire à chacun combien d'argent il avait exactement dans son porte-monnaie, en conséquence de quoi on ne pouvait pas lui échapper, et chacun lui donnait en fonction de ses possibilités.

Il y en avait aussi certains qui lui donnaient la somme qu'il leur avait fixée d'avance. Notre maître Rabbi David 'Hanania Pinto chelita nous a raconté qu'il avait entendu d'un homme fiable que les gens « cherchaient » Rabbi 'Haïm, ou passaient devant lui délibérément, pour qu'il leur demande une certaine somme en tzedaka. Ils savaient et croyaient que si Rabbi 'Haïm leur demandait de l'argent et qu'ils le lui donnaient, c'était une segoula pour réussir, et ils auraient une bonne journée à tous points de vue.